

GARANTIE PRODUIT THERMOFLEX INCORPORÉE

Thermoflex Incorporée garantit que les produits livrés ci-dessous (les produits) seront exempts de défauts de matériaux ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation (les « défauts » et les « produits » présentant de tels défauts, les « produits défectueux ») pour une période de (18) dix-huit mois à compter de la livraison ou (1) un an à compter de la première utilisation (la « période de garantie »). Cette garantie à durée limitée s'étend uniquement à l'acheteur original du ou des produits.

L'acheteur doit demander l'autorisation de Thermoflex Inc avant de retourner tout « produit » déclaré défectueux (à Thermoflex Inc) pendant la période de garantie, aux frais exclusifs de l'acheteur. Si Thermoflex Inc détermine que le(s) « produit(s) » retourné(s) pour la correction de la « Garantie » ne sont pas défectueux, l'acheteur sera responsable de tous les frais de manutention et d'expédition engagés par Thermoflex Inc pour retourner le(s) produit(s) à l'acheteur. Le seul et unique recours de l'acheteur et l'entière responsabilité de Thermoflex Inc en vertu de cette garantie limitée seront, à la seule discrétion de Thermoflex Inc de réparer ou de remplacer le(s) produit(s) défectueux, à condition que l'acheteur ait rapidement signalé la nature défectueuse du produit(s) à Thermoflex Inc par écrit pendant la « période de garantie » et Thermoflex Inc a confirmé, après inspection, que le(s) produit(s) est effectivement défectueux. Cette garantie limitée remplace toutes les responsabilités ou obligations pour les dommages découlant de ou en relation avec la livraison, l'utilisation ou la performance du ou des produits. Plus précisément, la « Garantie » ne couvre pas : les accidents, la mauvaise utilisation, la négligence, la modification non autorisée du produit ou les actes de la nature.

Ce qui précède est une garantie limitée et c'est la seule garantie offerte par Thermoflex Inc qui ne donne pas et l'acheteur ne reçoit aucune autre garantie, expresse ou implicite, y compris, sans limitation, toutes les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier en ce qui concerne le produit(s), ou toute garantie légale en vertu du code civil provincial en vigueur au moment et au lieu d'achat et Thermoflex Inc décline expressément cela.

Ce qui précède est une garantie limitée et c'est la seule garantie offerte par Thermoflex Inc qui ne donne pas et l'acheteur ne reçoit aucune autre garantie, expresse ou implicite, y compris, sans limitation, toutes les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier en ce qui concerne le produit(s), ou toute garantie légale en vertu du code civil provincial en vigueur au moment et au lieu d'achat et Thermoflex Inc décline expressément cela.

En aucun cas Thermoflex Inc. ne sera pas responsable des dommages consécutifs, exemplaires ou accessoires, directs ou indirects, y compris, mais sans s'y limiter : la perte d'utilisation, de revenus ou de bénéfices découlant du ou des produits, même si Thermoflex Inc. a été informé de la possibilité de tels dommages.